

COMMUNE DE MAGNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 29 AVRIL 2016

L'an Deux Mil Seize, le vingt-neuf du mois d'avril à 20h15, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Carole FAYOLLE, Maire.

Etaient présents: Mme Carole FAYOLLE, M. Jean-Guy GENESTE, M. Jean-Louis MERCIER, M. Christian MOREAU, M. Fabrice POTHIER, M. Franck ROYER, M. Thierry MAROLLES, Mme Stéphanie BOUTROUX, Mme Odile VILLENEUVE, Mme Roberte NEBOUT, M. Marc SABATIER,

Excusés : Madame Bernadette KOWALEWSKI, Mme Véronique TRIBOULET et Monsieur Franck BERCHEM

Madame Stéphanie BOUTROUX est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2016/04/29/001
GAEC VERNISSE Saint Prix
Installation d'un élevage porcin

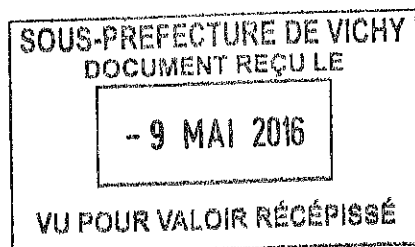
Madame le Maire présente au conseil municipal le dossier déposé par GAEC Vernisse en vue de l'enregistrement d'une installation classée sur la Commune de Saint-Prix pour l'exploitation d'un élevage porcin.

En application du code de l'environnement, cette demande est soumise à la consultation du public et à l'avis du conseil municipal des communes concernées par les risques et inconvénients.

Le plan d'épandage sera composé des terrains exploités par la GAEC Vernisse sur des parcelles mises à disposition par la SCEA des Perrins. Après étude des sols sur la commune de Magnet l'épandage se situerait sur les terrains de la SCEA des Perrins sur les parcelles situées sur le plan d'épandage. Ces parcelles peuvent recevoir des déjections animales durant la période peu pluvieuse, c'est-à-dire en année normale de mars à septembre inclus. Les épandages d'automne peuvent être réalisés sous réserve de l'existence d'un couvert végétal durant l'hiver suivant pour les semis de colza ou les semis de céréales d'hiver. Cet épandage sera réalisé en respectant les distances réglementaires que ce soit en bordure de cours d'eau et habitations des tiers.

Après délibéré,

Le conseil approuve le projet par 9 voix pour et 2 abstentions.



Pour copie conforme
Maire

